

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

2019



N° 1329-DEF

cerfa

N° 14357*10

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DE LIQUIDATION ET DE RÉGULARISATION

Service compétent où doit être adressée la déclaration :

Nom et adresse de l'établissement :

SIE	
Code service	
RIB	
N° d'identification de l'établissement principal (SIRET)	
Adresse de l'établissement principal	
N° FRP - Clé	
Date limite de paiement	

PAIEMENT OU EXCÉDENT

27

CVAE DUE

Y

(Ligne 25 - ligne 26)

OU

28

EXCÉDENT DE VERSEMENT

Z

(Ligne 26 - ligne 25)

Remboursement d'excédent de versement demandé :

(Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : _____ Signature : _____

Somme : _____

Date : _____

Cachet du service

Téléphone : _____

N° d'opération : _____

Adresse électronique : _____

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

DONNÉES DE CHIFFRE D'AFFAIRES**MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

- 01 Montant du CA de la période de référence **A1**
- 02 Montant du CA réel si la période de référence est différente de 12 mois **A2**
- 03 Montant du CA de référence du groupe **A3**
Le montant porté à cette ligne doit être supérieur ou égal à 7 630 000 euros

CALCUL DU POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE CORRESPONDANTE

Le pourcentage à calculer et à porter dans la case B varie selon le montant du chiffre d'affaires, mentionné au cadre **A1** conformément au barème suivant :

Si le montant de votre CA est :	Alors, le taux à porter cadre B sera calculé comme suit :
< 500 000 €	0
500 000 € ≤ CA ≤ 3 000 000 €	$\frac{[0,5 \times (CA - 500\,000)]}{2\,500\,000}$
3 000 000 € < CA ≤ 10 000 000 €	$\frac{[0,9 \times (CA - 3\,000\,000)]}{7\,000\,000} + 0,5$
10 000 000 € < CA ≤ 50 000 000 €	$\frac{[0,1 \times (CA - 10\,000\,000)]}{40\,000\,000} + 1,4$
Supérieur à 50 000 000 €	1,50

- 04 Taux exprimé en pourcentage et arrondi au centième le plus proche **B** %

DONNÉES DE VALEUR AJOUTÉE**VALEUR AJOUTÉE PRODUITE**

- 05 **C**

Le montant à porter dans ce cadre figure sur les imprimés 2059-E (ligne SA), 2033-E (ligne 117), 2035-E (ligne JU) et 2072-E (ligne D 12).

LIMITATION DE LA VALEUR AJOUTÉE

Pour certaines entreprises notamment à caractère financier (Cf. notice), cochez la case ci-contre et ne remplissez pas la case D. **D0**

- 06 **D**

Si CA ≤ 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 80% du chiffre d'affaires porté au cadre **A1** ou **A2**.
Si CA > 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 85% du chiffre d'affaires porté au cadre **A1** ou **A2**.

MONTANT DE LA CVAE BRUTE

Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée à porter dans la case E est obtenue par le calcul suivant :

Si C ≤ D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B

Si C > D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à D multiplié par B

Si vous avez coché la case **D0** ci-dessus, le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B

- 07 **E**

CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE**CALCUL DE LA COTISATION AVANT RÉDUCTION**

MONTANT DU CA (cadre A1)	CADRE E	MONTANT À REPORTER CADRE F
CA < 2 000 000 €	E ≤ 1000 €	0 €
	E >1000 €	(E - 1000 €)
CA ≥ 2 000 000 €	TOUT MONTANT	E

08 Cotisation avant réduction **MINORATION**09 Exonérations 10 Réduction supplémentaire **CVAE**11 CVAE due (F - G - H) ou cotisation minimum (Cf. notice) 12 Acomptes de CVAE versés 13 Solde de CVAE à payer (I1 - I2) 14 Excédent de CVAE constaté (I2 - I1) **TAXE ADDITIONNELLE**Si vous êtes exonéré du paiement de la taxe additionnelle (Cf. notice), cochez la case ci-contre : 15 Taxe additionnelle due (I1 x 1,73 %) 16 Acomptes de taxe additionnelle versés 17 Solde de taxe additionnelle à payer (J1 - J2) 18 Excédent de taxe additionnelle constaté (J2 - J1) **CADRE RÉSERVÉ**19 **FRAIS DE GESTION**20 Frais de gestion dus (1% de I1 + J1) 21 Acomptes de frais de gestion versés 22 Solde de frais de gestion à payer (L1 - L2) 23 Excédent de frais de gestion constaté (L2 - L1) **RÉCAPITULATIF**24 Total des acomptes versés (I2 + J2 + L2) 25 TOTAL À PAYER (I3 + J3 + L3) 26 TOTAL DES EXCÉDENTS (I4 + J4 + L4)